

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-470 DU 15 OCTOBRE 1998

portant nominations au ministère
de la Santé publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-301 du 24 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Santé publique ;
- Sur** proposition du ministre de la Santé publique ;
- **Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 30 septembre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de la Santé publique :

- Conseiller technique à la pharmacie,
pharmacopée et médecine traditionnelle : Madame Régina GNACADJA
épouse BADE

.../...

- Conseiller technique chargé du suivi des
projets programmes du ministère de
la Santé

: Monsieur Pierre Urbain
DAGNIVO

- Conseiller technique juridique

: Monsieur Jean FANOU

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



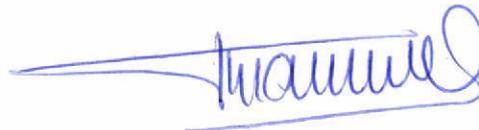
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le ministre de la Santé publique,



Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MSP 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 3 JO 1.